

**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MERCREDI 2 JUILLET 2025**

Le mercredi 25 juin deux mille vingt-cinq, convocation est adressée individuellement à chaque conseiller municipal pour une réunion ordinaire prévue le mercredi 2 juillet deux mille vingt-cinq à 19h00. Le mercredi 2 juillet deux mille vingt-cinq à 19h00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Ledoux, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs. : Ayrault Brigitte, Bassereau Christelle, Berland Laurence, Braconnier-Gatard Anne, Chaintré Christian, Chapelle Éric, Deroo Charles, Dugleux Geneviève, Ducroq Agnès, Durand Jean-Louis, Ledoux Jean-Louis, Marot Catherine, Michaud Jacky, Morel Didier, Sinault Christophe, Vadier-Chauvineau Karine, Vaillant Claudine.

Absents représentés : Mesdames, Messieurs : Carolus Coralie (*Deroo Charles*), Estrade Laurent (*Ayrault Brigitte*), Girard Éric (*Vaillant Claudine*), Herbreteau Jean-Loic (*Jean-Louis Ledoux*), Sèvre Alain (*Geneviève DUGLEUX*).

Monsieur Didier Morel est nommé secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance :

- 1) Arrêt du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du lundi 2 juin 2025
- 2) Devis de remplacement d'extincteurs dans divers locaux municipaux
- 3) Devis de remplacement d'un poteau incendie rue des Vallées
- 4) Devis de pose de rideaux occultants salle Mélusine
- 5) Remplacement de la chambre froide salle Mélusine
- 6) Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Grand Poitiers Communauté Urbaine au sujet de la Piscine de Saint Sauvant
- 7) Friche commerciale :
 - Fin de la mission de désamiantage, devis de l'entreprise Pelletier de Rom (79)
 - Autorisation donnée au Maire de déposer le permis de construire
- 8) Questions diverses

Arrêt du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du lundi 2 juin 2025

Monsieur le Maire, après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 2 juin 2025 fait part qu'aucune remarque ne lui a été transmise, de ce fait il déclare le procès-verbal arrêté et il indique qu'il sera publié sous huitaine.

Remplacement d'extincteurs dans plusieurs propriétés communales.

N° de délibération : 2025 / 50 Nomenclature de l'acte : 1.4

Monsieur le Maire indique que 24 extincteurs doivent être changés dans différents locaux communaux, il présente les devis de la société EUROFEU, domiciliée 14-ZE Gate Grenier – 16730 Fléac détaillés ci-dessous :

Remplacement d'extincteurs ayant plus de dix ans :

Bâtiments	Quantité	Montant HT	Montant TTC
Maison rue Enjambes (ASENI)	3	410.32 €	492.38 €
Ateliers Municipaux	3	392.04 €	470.45 €
Centre André Léo	2	279.59 €	335.51 €
Salle Raymondin	1	130.56 €	156.67 €
Espace 5	4	633.49 €	760.19 €
Local PMBC (rte de St Germier)	2	279.59 €	335.51 €
Salle Mélusik	1	130.56 €	156.67 €
Église Notre Dame	1	130.56 €	156.67 €
Camping	7	709.74 €	851.69 €
Total	24	3 096.45 €	3 715.74 €

Après délibération, le Conseil Municipal valide les devis présentés à l'unanimité des membres présents et représentés et autorise le Maire à les signer.

Remplacement d'un poteau incendie, devis de Eaux de Vienne SIVEER.

N° de délibération : 2025 / 51 Nomenclature de l'acte : 1.4

Monsieur le Maire présente ce dossier en indiquant qu'il est nécessaire de procéder au remplacement d'un poteau d'incendie hors service à l'intersection de la rue des vallées et la rue d'Altusried.

Poteau d'incendie DN 100 pour un montant HT de 2 429.80 € soit 2 915.76 € TTC

Il propose aux membres du Conseil Municipal de valider cette proposition.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal valide le remplacement du poteaux d'incendie tel que présenté ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer les devis et à engager les travaux.

Pose de stores occultants sur une partie des fenêtres de la salle Mélusine devis de l'entreprise Patrick Pichelin domiciliée à Lusignan.

N° de délibération : 2025 / 52 Nomenclature de l'acte : 1.4

Monsieur le Maire présente ce dossier et indique qu'il est nécessaire d'installer des rideaux occultants dans une partie de la salle Mélusine.

Cela permettra de faciliter l'utilisation du vidéoprojecteur pour les présentations de documents lors des réunions.

Il présente le devis de l'entreprise Pichelin Patrick domiciliée au 3-ZA Taillis de la Georginière – 86600 Lusignan qui s'élève à 10 213.80 € HT soit 12 256.56 TTC.

Après délibération à l'unanimité des membres présents et représentés le Conseil Municipal valide ce devis et autorise le Maire à le signer.

Acquisition d'une chambre froide pour la cuisine de la salle Mélusine.

N° de délibération : 2025 / 53 Nomenclature de l'acte : 1.4

Monsieur le Maire présente ce dossier et indique qu'il est nécessaire de remplacer la chambre froide de la cuisine de la salle Mélusine.

Il présente le devis de l'entreprise Pulsat domiciliée au 3-rue Pierre Moyon – 86600 Lusignan qui s'élève à 1 266.66 € HT soit 1 519.99 TTC.

Après délibération à l'unanimité des membres présents et représentés le Conseil Municipal valide ce devis et autorise le Maire à le signer.

Rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Grand Poitiers Communauté Urbaine du 4 juin 2025.

N° de délibération : 2025 / 54 Nomenclature de l'acte : 5.7

Monsieur le Maire présente ce dossier :

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts

Vu le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 4 juin 2025

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C - IV du Code général des impôts, la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie le 4 juin 2025 pour évaluer le montant des charges et des produits transférés à la commune de Saint-Sauvant.

Ces charges et produits correspondent au transfert de la piscine de Saint-Sauvant.

La commune de Lusignan n'est pas concernée par l'évaluation des transferts de charges réalisées par la CLECT du 4 juin 2025.

Le tableau ci-dessous synthétise le résultat des travaux de la CLECT :

Synthèse - Piscine de Saint-Sauvant (PGR)	
Charges directes de fonctionnement	76 827
Charges indirectes de fonctionnement	4 878
Investissements récurrents	5 541
Coût de renouvellement annualisé	8 120
Charges totales transférées	95 366

Chaque conseil municipal dispose de trois mois à compter de la réception du rapport de la CLECT pour approuver ledit rapport. En l'absence de délibération, l'avis du conseil municipal est réputé favorable.

A l'appui du rapport de la CLECT approuvé par les conseils municipaux, le Conseil Communautaire pourra alors modifier l'attribution de compensation de la commune concernée.

M. Christian CHAINTRÉ demande quelles sont les modalités d'adoption de ce rapport pour l'ensemble des communes de Grand Poitiers.

M. Jacky MICHAUD indique qu'il est nécessaire d'obtenir un avis favorable des 2/3 des conseils municipaux représentant plus de 50% de la population, ou 50% des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population.

M. Didier MOREL demande si la somme prévue est versée chaque année.

M. le Maire confirme que cette somme est bien versée chaque année et qu'elle est fixée dans le temps.

M. Charles DEROO fait remarquer que dans le cadre des compétences de Grand Poitiers (gestion des piscines) lorsqu'il y a des investissements à faire Grand Poitiers recule et redonne la compétence à la commune.

M. le Maire répond qu'effectivement c'est cela qui se passe. Il rappelle en plus que Grand Poitiers a décidé de la fermeture de la piscine de Lusignan du 7 juillet jusqu'à fin août.

Après examen de ce dossier, le Conseil Municipal :

- **Décide d'approuver le rapport de CLECT du 4 juin 2025 à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Réhabilitation de la friche commerciale de centre-ville
Résultats de la consultation de la mission de désamiantage pour le reste du bâtiment.

N° de délibération : 2025 / 55 Nomenclature de l'acte : 1.4

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la réhabilitation de la friche commerciale de centre-ville nous devons procéder au désamiantage du site avant la mise en œuvre des travaux.

La mission totale de désamiantage a été estimée à un montant HT de 128 000 €.

En 2024 afin de procéder aux études de la charpente une première tranche de désamiantage a été réalisée pour un montant HT de 29 753.77 €.

La deuxième tranche de désamiantage a fait l'objet d'une consultation le vendredi 16 mai 2025 avec une date limite de remise des plis au vendredi 30 mai 2025.

Une seule offre nous a été transmise de l'entreprise Pelletier de ROM (79), conforme au règlement de consultation pour un montant HT de 68 843.90 €.

Le total de la mission de désamiantage s'élève donc au montant HT de 98 597.67 € donc inférieur de 29 402.33 € à l'estimation de départ.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de retenir cette offre.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, (0 voix contre, 5 abstentions et 17 voix pour) valide l'offre de l'entreprise Pelletier domiciliée ZA des Champs Prieur 79120 ROM pour un montant HT de 68 843.90 €.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte d'engagement et tout document en rapport avec cette mission.

Réhabilitation de la friche commerciale de centre-ville
Dépôt du permis de construire, validation de l'Avant-Projet Définitif (APD)

N° de délibération : 2025 / 56 Nomenclature de l'acte : 2.1

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la réhabilitation de la friche commerciale de centre-ville il y a lieu de déposer un permis de construire.

Après présentation du projet, Monsieur le Maire propose de valider l'Avant-projet Définitif de répartition des espaces intérieurs et de valider la réhabilitation extérieure du bâtiment qui a fait l'objet de plusieurs réunions.

Après délibération, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés, (0 voix contre, 5 abstentions et 17 voix pour) autorise le Maire à déposer le permis de construire et à signer tout document en rapport à ce dossier.

Questions diverses

M. Christian CHAINTRÉ souhaiterait revenir sur un dossier important suite à la commission générale du 10 juin dernier, le dossier du projet scolaire sur le canton de Lusignan qui impacte forcément notre commune, ce dossier mérite que l'ensemble de la population de la commune soit informé.

Tout d'abord M. CHAINTRÉ rappelle ce qui a été présenté : sur les 3 prochaines années, 4 écoles vont complètement fermer Curzay, Sanxay, Jazeneuil et Cloué, enfin 2 écoles maternelles vont fermer Rouillé et Lusignan.

M. CHAINTRÉ rappelle l'importance d'une école dans une commune pour la vie de la commune.

L'exemple du RPI Curzay – Sanxay – Jazeneuil qui représente 120 élèves, il faut bien noter que l'on ferme un RPI où il y a 120 élèves, c'est invraisemblable.

Ce RPI sur le territoire c'est là où la population est la plus jeune dans le canton, c'est là que la population d'élèves en maternelle est plus importante qu'en élémentaire et où la population scolaire augmente.

Notre territoire est un tout, il va perdre sa dynamique. Ce territoire compte beaucoup de familles quarantennaires, ces familles vivent dans les communes, mais le bassin de vie est bien Lusignan.

Il cite M. Morel qui a indiqué lors de la commission générale qu'à Jazeneuil il n'y aura bientôt plus d'enfants, le Maire de Jazeneuil dit lui-même qu'un village sans école c'est un village mort, c'est le Président du SIVOS !

M. Chaintré indique que les répercussions pour la commune de Lusignan vont être extrêmement importantes, c'est le cœur du système que nous allons dévitaliser.

Derrière ce travail, il y a un cabinet conseil, le cabinet Ellyx qui a fait son travail, l'état l'a missionné en accord avec l'inspection d'académie et le SIVOS.

L'Etat dans ce domaine veut faire des économies, et les économies sont où ? sur les postes d'enseignants c'est clair. Ce sont des économies de bout de chandelle.

La population scolaire diminue mais elle n'est pas arrivée à un niveau catastrophique, le sud-est ou le nord du département sont bien plus impactés.

Un courrier d'intention a été signé par les maires du canton dans lequel une phrase m'a particulièrement choqué, c'est une évolution inéluctable, cela veut dire que nous ne pouvons rien y faire.

En tant qu'élus, je pense que l'on peut y faire, on doit y faire. Là où les écoles disparaissent dans notre canton, c'est le canton qui va disparaître. Il rappelle que la politique de l'état cherche à concentrer les populations sur les zones urbaines pour des raisons purement économiques.

Nous en tant qu'élus doit-on aller dans ce sens ou proposer autre chose ; en acceptant cette proposition de l'Etat nos maires se retrouvent en difficulté devant leurs conseils municipaux avec de nombreux élus en colère, ce dossier s'est monté en catimini avec peu ou pas d'information diffusée.

Jamais dans ce conseil municipal nous n'avons évoqué ce dossier, jamais les familles ont été invitées à une réunion, le dossier aurait mérité un débat public, peut-être il en serait sorti la nécessité de faire des économies. M. Chaintré trouve très dommage que ce débat n'ait pas eu lieu.

En tant que représentants élus de la commune, pour un dossier aussi important qui engage l'avenir sur des dizaines d'années et qui assurément modifiera profondément l'avenir des communes, il est nécessaire d'avoir un débat public.

M. Chaintré fait part de la campagne de communication habilement préparée, les réseaux sociaux avec la Préfecture, les journaux locaux qui ont fait paraître des articles.

Une remarque sur la prestation radio de M. Ledoux, 750 enfants à la rentrée scolaire 2025 est un chiffre erroné, il y aura 850 enfants à la rentrée scolaire 2025 sur le canton de Lusignan.

Ensuite M. Chaintré indique que quelques promesses ont été présentées, l'entrée dans le dispositif Village d'Avenir, ce dispositif ne prévoit pas un centime d'aide.

On leur propose de réfléchir sur le devenir des locaux scolaires devenus vacants, comme la création d'un commerce.

On ferme l'école et on crée un commerce dans une commune de 400 habitants qui n'a plus d'école, cela fait sourire. Est proposé également la pédagogie innovante mettre des moyens nouveaux aux écoles pour monter des projets, nous avons entendu « l'anglais » à Coulombiers.

Pédagogie innovante, M. Chaintré indique qu'à Lusignan il y a une pédagogie innovante reconnue par le Rectorat, la semaine dernière par exemple il y avait deux professeurs américains un de Chicago et un de Washington pour rencontrer Madame Lemaire qui pratique cette pédagogie innovante au niveau de l'anglais depuis de nombreuses années, plus de 15 ans. Ce projet avait été mis en place par Madame Castel Inspectrice de circonscription.

Madame Lemaire fait art plastique avec les enfants en ne parlant qu'anglais.

Les pédagogies innovantes existent déjà dans le canton et pour l'école de Lusignan c'est le chant, la chorale, la musique, on peut parler d'éducation physique et sportive où il se fait beaucoup de choses.

Il ne faut pas accepter ce type de leurre, nous devons réagir. M Chaintré indique que nous sommes devant des décisions extrêmement lourdes qui vont impacter durablement les petites communes limitrophes en premier lieu Curzay, Sanxay, Jazeneuil où il n'y aura plus rien.

Il rappelle que les familles qui choisissent de s'installer sur ces communes où l'immobilier est abordable le font également parce qu'il y a des écoles. Le RPI Curzay-Sanxay-Jazeneuil fonctionne extrêmement bien. Les enseignants s'y trouvent bien et ne souhaitent pas en partir.

M. Chaintré donne ensuite lecture d'un article de presse : « *Il faut en profiter pour donner une nouvelle chance à tous les élèves de réussir à atteindre un socle de compétences et de connaissances.* »

L'association des maires ruraux de France réagit à la présentation de la Directrice Académique des services de l'Education Nationale prévoyant une réduction du nombre d'écoles et des regroupements en pôles. Nous ne partageons pas l'idée de pôle à 120 élèves car aucune étude sérieuse ne démontre que ce modèle est plus efficace pour permettre aux élèves d'avoir des résultats satisfaisants, ni que les classes organisées en regroupement pédagogique intercommunal (RPI) doivent être systématiquement supprimées. Ceci conduit à la fermeture de presque toutes les écoles de village. Il nous faut préserver les écoles maternelles pour éviter de trop longs trajets aux enfants en bas âge (concerne Lusignan). Si aujourd'hui les postes en milieu rural sont moins attractifs, il faut les rendre attractifs par des conditions de travail améliorées

Avec la mise en réseau des enseignants, plus de maîtres que de classes et une formation adaptée.

L'association des maires ruraux de France a des propositions à faire ».

M. Christian Chaintré indique que ce texte émane de l'association des maires ruraux de France. Des maires qui sont donc exactement dans la même situation que nous.

M. Chaintré indique que deux secteurs du Département ont subi les mêmes pressions : le Montmorillonnais, les maires ont dit non et le secteur de Benassay, Lavausseau, la Chapelle Montreuil où les maires ont organisé une réunion publique afin d'informer la population et de recueillir l'avis de la population.

Cela ne peut se faire qu'avec l'accord des Maires, ce n'est pas l'éducation nationale qui décide.

La situation du Montmorillonnais est bien plus compliquée que dans notre secteur.

M. Chaintré rappelle que Lusignan est un pôle de centralité, tout pôle de centralité vit grâce à sa périphérie ; si nous tuons la périphérie, nous tuons le pôle de centralité.

M. Jean-Louis Durand démontre que la trajectoire de l'éducation dans le pays est négative, les classements ne sont pas bons et quand on regarde le classement du nombre d'élèves par classe de l'OCDE, nous sommes à la fin, donc le projet qui est présenté comme étant à l'initiative du SIVOS, ne vaut pas grand-chose.

En tant que représentants élus nous devons mettre des postes, des moyens et de l'énergie dans l'école publique dans le pays parce que sinon nous allons faire des générations de gens mal préparés aux défis et à la vie publique, économique qui est de plus en plus dure. On constate tous que l'aménagement de l'école ne va pas sans accompagner un aménagement industriel, ou agricole.

M. Durand ajoute que le socle de la société autant sur le plan économique social et démocratique c'est l'école républicaine ; il faut vraiment que l'Etat réinvestisse dans l'éducation, ce qui est dommage c'est qu'il y a des maires qui disent « ok, c'est l'avenir » On ne pourrait pas aller plus vite pour démolir encore plus l'école.

Le SIVOS n'a pas les moyens, peut-être bien, cela veut dire que les communes ne consacrent pas assez de moyens pour les enfants et pour l'école.

M. Jean-Louis Durand rappelle que nous avons contesté pour la diminution de l'aide aux devoirs, la fermeture d'un certain nombre de postes d'ATSEM, tout cela sous contrainte économique. Il est nécessaire de faire de l'arbitrage dans les communes, nous ne sommes pas d'accord avec les arbitrages de la commune de Lusignan, nous avons été amenés à s'abstenir sur un bon nombre de choses à cause des arbitrages. C'est la petite échelle de la commune mais elle est cruciale. La seule chose que nous pouvons faire c'est manifester notre solidarité avec les politiques de développement de l'école publique, il n'y a pas d'autre chose à faire, l'Association des maires ruraux l'a fait. Il faut être conscient que l'essentiel des moyens de l'école vient de l'Etat, mais ce n'est pas en accompagnant l'Etat, en faisant sa propagande, en disant ça va être formidable, ça va être l'avenir. Le village d'avenir c'est ça, l'Etat est ravi, heureux, les élèves seront encore plus mal formés pour aller au collège et les maires sont contents ; c'est ça le message qui est passé. Nous avons demandé à un cabinet de technocrates dont c'est le métier, dont c'est le business de parasitisme de la République. Ces cabinets conseils qui facturent aux acteurs publics avec des taux de profit fabuleux.

Tout cela pour finir au cours d'une réunion à faire signer des élus, nous ne le comprenons pas. Cela ne peut pas avoir de sens, le sens d'un combat municipal en ce qui me concerne c'est vraiment de se placer en reprenant le point de vue des enfants, en regardant les causes et c'est clair que ce n'est pas en fermant les écoles que l'on va arranger la République aujourd'hui, ni la vie des gens, ni la vie des nouvelles générations. Les enfants sont aujourd'hui troublés, si en plus on les prive du meilleur de l'école, que nous ne faisons pas mieux que des pays qui étaient naturellement à la traîne, on va rejoindre une population inapte à relever les défis futurs de notre société.

Ce n'est pas pour rien que les parents d'élèves, les gens de Lusignan se sont opposés à la fermeture de l'école maternelle, c'est pour garantir qu'il y aura les meilleures conditions d'accueils pour les élèves, la fermeture de l'école maternelle à Lusignan n'est pas anodine. Nous l'avons déjà dit.

Cela alourdi considérablement le système pour chaque classe. Ce sera beaucoup plus difficile d'accueillir l'élémentaire et la maternelle dans une seule école.

Nous arrivons à la réduction de la qualité d'accueil dans nos écoles.

M. Jean-Louis Durand indique que ce qui le réjouit c'est que cela n'est qu'une déclaration d'intention présentée comme un fait accompli mais il n'y a rien de fait. Ce ne sont que les règles de technocrates en appui à un certain nombre d'élus qui ne sont pas en phase avec leurs responsabilités d'après-moi. Nous allons certainement beaucoup en parler dans les mois à venir et l'année prochaine.

Il est très important que tous les habitants de Lusignan aient en tête que tout cela dépend des élus d'aujourd'hui et des élus de demain.

Monsieur le Maire répond qu'il est faux d'affirmer qu'il y a fermeture des écoles maternelles, celles-ci seront intégrées à un pôle commun élémentaire / maternelle ce qui est le cas de Rouillé et de Lusignan. Il ne faut pas lancer de fausses déclarations. Nous avons effectivement mis en place la déclaration et la ligne sur laquelle nous allons continuer d'avancer, Monsieur le Maire pense que lorsque l'opposition dit qu'il n'y a pas de réunion publique, certes, mais il y a eu des réunions avec les parents d'élèves ou nous avons informé lors de 3 réunions, vous nous avez demandé de donner les conclusions sur quelque chose que nous n'avions pas terminé. Ces réunions se sont échelonnées sur plusieurs années. Il rappelle également la réunion avec Ellyx, M. le Maire ne pense pas que ce soit un cabinet capitaliste à gros profits. C'est un cabinet compétent sur ces problématiques. Les 9 maires ont travaillé ensemble. Il a noté les critiques sur le dispositif Village d'Avenir, il rappelle que Lusignan est dans le dispositif « Petites villes de demain » et qu'il a pesé de tout son poids pour obtenir ce dispositif à Lusignan. Nous sommes bien un pôle de centralité, il comprend que l'opposition ne partage pas la conduite des projets de la majorité.

La communication de la Préfecture n'est pas un choix des 9 maires, chaque maire a présenté le dossier en conseil d'école et M. le Maire a tenu à ce que l'équipe municipale ait l'information dans le cadre d'une commission générale.

Aujourd'hui toutes les communes ont délibéré favorablement pour reprendre la gestion et l'entretien des bâtiments scolaires.

Cette décision sera entérinée par le prochain conseil du SIVOS. A partir du mois de septembre nous continuerons à faire le travail.

Monsieur le Maire rappelle l'objectif de la réunion qui s'est déroulée en mai à Cloué sans la présence des élus par choix. Nous avons eu un retour du cabinet qui n'avait jamais vécu une telle réunion.

Le travail continu. Ce qui est sûr c'est que si nous continuons comme aujourd'hui nous continuerons à subir des fermetures de classes.

M. Christian Chaintré : sur les fermetures de classe ce n'est pas le dispositif échafaudé qui les évitera, rien ne changera, les fermetures de classes sont liées aux effectifs dans les écoles se sont des mesures mécaniques.

Donc si dans le futur il y a une baisse des effectifs il y aura également des fermetures de classes.

M. Chaintré revient sur le dispositif « Petites Villes de demain » il précise que c'est un dispositif qui n'a rien à voir avec le dossier pour la fermeture de l'école maternelle de Lusignan, sur le dossier c'est écrit noir sur blanc, fermeture des locaux de l'école maternelle de Lusignan, l'école maternelle serait intégrée dans l'élémentaire avec la construction d'un bâtiment « la nouvelle école maternelle avec les regroupements c'est au moins 4 classes, un dortoir, le bâtiment nécessitera près de 400m² d'emprise au sol.

Construire un bâtiment de 400m² dans la cour de l'école de Lusignan oblige d'enlever 400m² de cour. Le nombre d'élèves estimé est à 200 voire 250 élèves. Donc sur une cour dont on réduit la surface on met 200-250 enfants, cela créera des problèmes de sécurité, de relations entre les enfants. La cour est trop petite.

Nous avons une école maternelle adaptée qui a besoin de travaux, quel est l'intérêt de fermer ce bâtiment de l'école maternelle pour le déplacer dans la cour de l'école élémentaire.

M. Christian Chaintré revient sur la réunion avec le cabinet Ellyx, il y était présent. Cette réunion était extrêmement intéressante, il y avait des parents d'élèves de plusieurs communes. Ce qui a choqué tout le monde était que la convocation faite par le Président du SIVOS et les 9 maires des cantons laissait penser que les élus seraient présents ; or personnes, pas un élu. Les gens étaient venus pour échanger avec les élus.

Le cabinet Ellyx a répété que rien n'est acté. Les présents ont eu l'impression d'être pris pour des idiots. Le public a argumenté calmement à avancer des solutions et le cabinet Ellyx a très mal pris cette situation. L'exemple du temps de bus a été évoqué par un parent d'élève pour les enfants en bas âge, réponse d'Ellyx : « c'est ça être moderne ».

M. Chaintré estime lui que c'est catastrophique.

Les gens partiront vers les agglomérations.

Nous partons vers une spirale négative et s'il y avait quelqu'un d'irrespectueux c'était bien le responsable du cabinet Ellyx.

M. le maire indique que Monsieur Chaintré fait les conclusions de tout, nous allons lancer les études pour l'école de Lusignan, nous allons avancer et les études vont nous donner ce qui est possible de faire ou ne pas faire.

M. le maire clos ce débat.

M. le Maire indique que le prochain Conseil Municipal aura lieu la dernière semaine du mois d'août la date sera transmise prochainement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour M. le Maire ferme la séance à 20h05.

Tirage des jurés d'assises

Monsieur le Maire précise que l'ensemble des conseils municipaux sont soumis à ce tirage des jurés d'assises chaque année.

Les Mélusins tirés au sort recevront les règles de participation.

Notre tirage va remonter au Tribunal qui instruira les tirages. M. le maire explique l'ensemble du processus. Ce tirage est fait par informatique d'après la liste électorale.

Sont tirés au sort :

M. Bonnet Claude né le 14/07/1946

Mme Hulin Angèle née le 10/04/1945

M. Largeaud Michel né le 28/07/1942

Mme Peraut Nathalie née le 16/06/1965

Mme Thoreau Vanessa née le 26/12/1977

Plus rien n'étant à l'ordre du jour M. le Maire lève la séance à 20h05.